Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260320-DCM2026028-DE

moëlan sur-mer — molan

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/028

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026

L'An deux mille vingt six
Le vendredi vingt mars à 18H

Date de convocation : 16 mars 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence de Madame Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Laurent BAHOLET	x		Gilles JOURDAIN	x	
Claire BENSIMHON	x		Anne KERDELHUÉ-FURIC	x	
Gwénaëlle BIERI	x		Xavier LE BRIS	x	
Gabrielle BOLOU	x		Sylvie LE DOUAIRON	x	
Solène BOULENGUER	x		David LE PORT	x	
Philippe BURBAN	x		Jean-François MELIN	x	
Franck CHANVRIL	x		Nicolas MONFORT	x	
Sylvie CORNOU	x		Morgane NAOUR	x	
Julien DESTREMONT	x		Christophe NOGER	x	
Christelle FÉNÉON	x		François PLOUET	x	
Mickaël GOUYEC	x		Sandrine QUENTIN	x	
Philippe HAREL	x		Laurence RIOUAL	x	
Gwenaël HERROUËT	x		Armelle ROUZEVAL	x	
Sylvie ISTA	x		Kévin SINIC	x	
Anaëlle JOLIFF	x				

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
Kévin SINIC	100 %	29	29	/

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260320-DCM2026028-DE

DCM 2026/028 : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Madame la Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18 relatif aux délégations de fonctions du Maire et considérant la nécessité d'assurer un suivi plus efficace de certaines politiques municipales,

Madame la Maire propose de désigner deux conseillers municipaux délégués, à savoir :
- David LE PORT
- Claire BENSIMHON

Le Conseil Municipal

- **prend acte** de la décision du Maire de déléguer une partie de ses fonctions à certains conseillers municipaux.
- sont désignés conseillers municipaux délégués :
  - David LE PORT
  - Claire BENSIMHON
- précise que les délégations de fonctions correspondantes seront précisées par arrêté du Maire.

Pour extrait certifié conforme.

Anaëlle JOLIFF
Maire de Moëlan-sur-Mer



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.